



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 37740

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du spectacle vivant en Picardie. Les responsables des compagnies vous alertent à nouveau sur l'inégalité de traitement qui place la Picardie dernière région de France en ce qui concerne les crédits déconcentrés pour le spectacle vivant. À plus forte raison, ils citent le chiffre de 2,42 euros par habitant pour le spectacle vivant dans notre région contre une moyenne nationale située à 5,15 euros par habitant. Un doublement des crédits déconcentrés pour le spectacle vivant permettrait à peine à la Picardie de rejoindre l'actuelle moyenne nationale et rattraper son retard. En évoquant le chiffre de 12 euros par habitant, les services du ministère n'évoquent pas seulement l'effort financier réalisé en faveur du spectacle vivant puisqu'ils intègrent également la protection et la conservation des monuments historiques. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement compte rééquilibrer les crédits déconcentrés pour le spectacle vivant en Picardie.

Texte de la réponse

Les travaux réalisés dans le cadre de la modernisation de l'action publique ont permis de mettre en évidence les déséquilibres territoriaux dans le secteur du spectacle vivant. La Picardie accuse un certain retard au regard d'autres régions historiquement mieux dotées. La dotation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Picardie pour le soutien au spectacle vivant a donc progressé de 8,5 % depuis 2010. Cet effort particulier s'effectue dans un contexte où les crédits mis à la disposition du ministère de la culture et de la communication par la représentation nationale n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. En outre, l'application du plan en faveur du spectacle vivant a permis d'intégrer de manière pérenne les crédits mis à la disposition des DRAC dans ce cadre, ce dont a pu bénéficier la Picardie. Par ailleurs, le plan scènes de musiques actuelles (SMAC) a pour sa part été reconduit en 2013 et sera prolongé en 2014. Il bénéficiera à la région Picardie. Le ministère de la culture et de la communication restera attentif à la situation particulière de cette région en 2014, en partenariat avec les collectivités territoriales de la région.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37740

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9841

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12920